



SDC : Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

35 heures

En présentiel

Formation initiale

Intra & Inter

POUR QUI ?

Profil stagiaire(s)

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour assurer la mission de salarié désigné compétent (SDC).

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre la formation salarié désigné compétent (SDC).

Effectif

De 4 à 12 participants

Organisation

La durée de la formation est de 5 jours (soit une durée totale de 35 heures) conformément à l'article L2315-18 du code du travail . Articulation de la formation : face-à-face non consécutifs avec des travaux d'inter sessions.

Validation

Une attestation de fin de formation validant les acquis des participants (modèle numérique INRS) est délivrée par DCK Conseil & Formation.

OBJET DE LA FORMATION

Objectif de la formation

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Compétence(s) générale(s)

Conseiller l'employeur dans le choix et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels

Proposer des mesures de prévention et suivre la mise en œuvre du plan d'actions de prévention

Articuler ces actions avec les autres intervenants internes et externes de l'entreprise

Assurer sa mission de SDCP

Modalités d'évaluation

L'évaluation des compétences se fera sur la base d'une évaluation en continu et d'une restitution individuelle orale, issue des travaux d'intersession.

Le stagiaire devra présenter oralement la démarche EvRP initiée dans son établissement en utilisant un support adapté de son choix.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET D'ENCADREMENT

Profil Animateur/trice(s)	Méthodes pédagogiques	Livrable	Les + pédagogiques
Intervenants certifiés « Formateur à l'évaluation des risques professionnels/SDC » par l'Assurance Maladie Risques professionnels/INRS.	Approche pédagogique participative. Exercices en sous-groupes, étude de cas, étude de modèles de documents, échanges sur retour d'expérience.	Clé USB : notre boîte à outils utilisée par nos consultants en mission.	DCK s'engage à adapter chaque formation aux besoins des stagiaires et au contexte de l'établissement. Viennoiseries offertes le matin.



SDC : Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

PARTIE THÉORIQUE

1-1 Apprécier la situation de l'entreprise au regard de la prévention des risques

- 1- Les risques professionnels : de quoi parle t-on ?
- 2- La prévention des risques : un enjeu

1-2 Apprécier la démarche prévention des risques professionnels de l'entreprise

- 3- Le Document Unique (DUERP) : les étapes clés de la démarche EvRP
- 4- Les conditions de réussite d'une démarche de prévention des risques professionnels
- 5- La place du DUERP dans la démarche globale de prévention de l'entreprise
- 6- L'adhésion de la direction à la démarche EvRP

2-1 Rechercher et exploiter les informations utiles à l'entreprise pouvant être utilisées pour l'EvRP

- 7- Les ressources documentaires nécessaires à la démarche EvRP
- 8- Focus : les registres obligatoires, le plan de prévention, le permis feu, ...

2-2 Situer son rôle parmi les acteurs en SSCT

- 9- Les missions de l'ensemble du personnel impliqué dans la démarche EvRP
- 10- Les différents acteurs en SSCT externes à l'entreprise

2-3 Echanger avec d'autres interlocuteurs de l'entreprise sur la problématique SSCT

- 11- Les niveaux de participation et l'animation des contributions de tous les acteurs

3-1 Evaluer les risques identifiés

- 12- EvRP : méthodologie d'analyse des situations de travail
- 13- Analyse des AT / MP / Incidents
- 14- Coter les risques et les hiérarchiser

3-2 Contribuer à la mise à jour des documents utiles à l'EvRP

- 15- Présenter l'analyse des risques effectuée pour faciliter la prise de décisions
- 16- La mise à jour du DUERP et des documents internes

4-1 Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques

- 17- Proposer un plan d'actions de prévention
- 18- La mise en œuvre et le suivi des mesures de prévention retenues

5-1 Garantir la démarche EvRP

- 19- EC 1 : Formuler les écarts existants entre la démarche EvRP et les bonnes pratiques
- 20- EC 2 : Identifier et solliciter les compétences internes
- 21- EC 2 : Organiser le travail pluridisciplinaire
- 22- EC 3 : Réaliser une analyse des risques et proposer un plan d'actions de prévention



SDC : Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

PARTIE PRATIQUE

Application(s) en sous-groupes

- 1- Création d'un outil d'identification des indicateurs SSCT
- 2- Évaluer la politique SSCT de l'établissement
- 3- Définir les enjeux pour la santé des salariés et pour l'établissement
- 4- Déterminer les parties prenantes impliquées dans la prévention des risques
- 5- Réaliser un plan de communication
- 6- Analyser une situation de travail
- 7- Coter une situation de travail identifiée
- 8- Construire et exploiter un arbre des causes à la suite d'un accident de travail
- 9- Proposer un plan d'actions de prévention adapté